

Le retour à la maison après une sédation pour mon enfant

Dépliant d'informations destiné aux parents



Votre enfant a reçu un médicament sédatif pendant son séjour à l'hôpital. Ce médicament a aidé votre enfant à se relaxer, à être plus calme ou à dormir.

Votre enfant sera prêt à retourner à la maison aussitôt qu'il sera bien éveillé ou lorsqu'il sera revenu à l'état dans lequel il était avant la prise de ce médicament sédatif.

L'information contenue dans ce dépliant vous aidera à bien prendre soin de votre enfant une fois de retour à la maison.

Ce que l'enfant peut faire après la sédation

Il est possible que votre enfant présente une démarche instable pendant les 24 premières heures. Si tel est le cas, laissez votre enfant se reposer et assistez-le dans ses déplacements. Il est également possible qu'il se sente étourdi ou affaibli et soit un peu moins actif. Il pourra aussi se montrer grognon, boudeur ou à l'inverse, très actif.

Pendant cette période, un adulte doit demeurer en compagnie de l'enfant en tout temps, particulièrement pendant les activités nécessitant plus d'attention et d'équilibre. Évitez les activités sportives telles que nager, grimper sur des structures de jeux ou faire du vélo jusqu'au retour complet au fonctionnement d'avant la sédation.

S'il s'agit d'une adolescente ou d'un adolescent, ne la ou ne le laissez pas conduire ou manœuvrer des appareils pendant au moins 24 heures à la suite de la sédation, ni faire toute tâche qui implique une vigilance accrue ou la prise de décisions importantes.

Ce que l'enfant peut manger ou boire

Ne proposez pas de nourriture à votre enfant avant d'être certain qu'il est bien réveillé. Ne lui offrez pas de trop grandes quantités de nourriture; cela pourrait le faire vomir. Dès que votre enfant parvient à boire de l'eau ou du jus sans vomir, commencez à lui offrir les aliments ou le lait qu'il consomme habituellement en augmentant graduellement les quantités.

S'il s'agit d'un bébé nourri au lait maternel, vous pouvez commencer à allaiter votre bébé dès son réveil.

Le sommeil de l'enfant après la sédation

Une fois que vous avez quitté l'hôpital, il est normal que l'enfant soit un peu endormi et que sa routine de sommeil soit dérangée. Il peut s'endormir facilement ou, au contraire, s'éveiller à plusieurs reprises à la maison en étant

plus irritable et parfois même faire des cauchemars. Réveillez-le doucement si son sommeil semble anormalement profond.

Certains produits (p. ex. : alcool, cannabis) ou certains médicaments (p. ex. antihistaminiques en vente libre) augmentent la somnolence et le risque de chute. Il est important de bien suivre toutes les instructions qui vous ont été données concernant l'administration de médicaments après l'intervention.

Quand faut-il demander de l'aide ou consulter ?

Si votre enfant présente d'autres effets secondaires, à la suite du retour à la maison, et que vous souhaitez avoir des conseils à ce sujet (p. ex. : vomissement, maux de tête, etc.), appelez Info-Santé au 811, consultez une pharmacienne ou un pharmacien. Vous pouvez également contacter le service de l'hôpital où la sédation a eu lieu, si un numéro de téléphone spécifique vous a été remis par votre équipe soignante.

Si votre enfant présente des vomissements répétés ou une douleur non contrôlée, consultez un médecin dans les 24 heures suivantes ou présentez-vous avec lui à l'urgence pour une évaluation médicale.

Cependant, composez immédiatement le 911 si :

- ▶ votre enfant éprouve de la difficulté à respirer ;
- ▶ la respiration de votre enfant est superficielle, lente ou n'a pas le même rythme que d'habitude ;
- ▶ la peau de votre enfant semble très bleuâtre ou grisâtre ;
- ▶ vous n'arrivez pas à réveiller votre enfant.

Ces problèmes ne surviennent que très rarement.

Notes

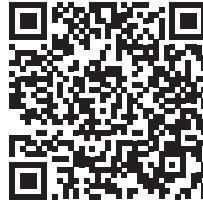
CHU Sainte-Justine

3175, chemin de la Côte-Sainte-Catherine
Montréal (Québec) H3T 1C5
Téléphone : 514 345-4931

chusj.org

Vidéos à consulter en complément

Sédation procédurale Partie 1 et 2 Sédation procédurale Partie 2



<https://trekk.ca/fr/resources/video-procedural-sedation-part-1>

Rédaction

Julie Paquette, CSI douleur/analgésie/sédation
Christina Nguyen, pharmacienne
Catherine Corriveau, IPS-SP douleur/sédation
Dre Evelyne D. Trottier, pédiatre urgentiste
Dr Christophe Salois, anesthésiste
Sylvain Morneau, inhalothérapeute
Dre Marie-Joëlle Doré-Bergeron

Validation

Comité des documents destinés à la clientèle

Impression

Imprimerie du CHU Sainte-Justine
© CHU Sainte-Justine

F-830 GRM 30004589 (Rév. février 2026)